



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-236

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2021

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2021-06-14-00003 - Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter d'exploiter - GAEC DE LA VIEILLE RUE (3 pages)	Page 4
R32-2021-04-20-00031 - Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter d'exploiter - GAEC FRAITURE COYOT (3 pages)	Page 8
R32-2021-03-09-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL BALNY (2 pages)	Page 12
R32-2021-03-25-00024 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL FERME DE LA BELLE ASSISE (2 pages)	Page 15
R32-2021-03-05-00014 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL ISABELLE PATIN (2 pages)	Page 18
R32-2021-03-18-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL LE CLOS PERRIER (2 pages)	Page 21
R32-2021-03-24-00010 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL PELLETIER (2 pages)	Page 24
R32-2021-03-19-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL SAINT-AUBIN (2 pages)	Page 27
R32-2021-03-30-00026 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL VANHOOREN (2 pages)	Page 30
R32-2021-03-26-00011 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC DU CRESCET (2 pages)	Page 33
R32-2021-03-27-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LARTIGUE Guillaume (2 pages)	Page 36
R32-2021-03-01-00041 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LONCKE Romaric (2 pages)	Page 39
R32-2021-03-01-00042 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - PEAUCELLE Archange (2 pages)	Page 42
R32-2021-03-18-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DE LA FONDERIE (2 pages)	Page 45
R32-2021-03-18-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DES CAILLETOTS (2 pages)	Page 48
R32-2021-03-18-00006 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DES HORGNES (2 pages)	Page 51
R32-2021-03-27-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DU PETIT ORME (2 pages)	Page 54
R32-2021-03-16-00011 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DU PLESSIS CHATELAIN (2 pages)	Page 57

R32-2021-03-18-00007 - Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - VAN DE WALLE Grégory (2 pages)

Page 60

R32-2021-06-14-00004 - Contrôle des structures - Refus d'exploiter -
SANGLIER Ludovic (3 pages)

Page 63

DRAAF

R32-2021-06-14-00003

Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter
d'exploiter - GAEC DE LA VIEILLE RUE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises**

**Service instructeur :
DDT de l'Oise
Service économie agricole**

Réf. : 3670
Réf DRAAF : 126

GAEC DE LA VIEILLE RUE

17 rue des potiers

60650 LA CHAPELLE AUX POTS

Arrêté préfectoral portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le Préfet de la Région Hauts-de-France,
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 27 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 27 novembre 2020 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par le GAEC DE LA VIEILLE RUE représenté par Bruno et Alexandre LUCIEN à LA CHAPELLE AUX POTS, enregistrée complète le 23 décembre 2020, portant sur une surface totale de 52 ha 21 a 61 ca sur le territoire de la commune d'HODENC EN BRAY ;

Vu la décision de prolongation de la demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA VIEILLE RUE en date du 13 avril 2021 portant le délai de fin d'instruction au 24 juin 2021 ;

Vu la demande concurrente déposée par Monsieur Ludovic SANGLIER à HODENC EN BRAY concernant les parcelles cadastrées B 17, D 69, D 74, D 75, D 76, D 194, D 197, D 302 sur le territoire de la commune d'HODENC EN BRAY pour une surface totale de 14 ha 42 a 92 ca ;

Vu l'avis de la CDOA du 25 mai 2021 ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que le GAEC DE LA VIEILLE RUE, composé de 2 associés, exploite 74 ha 38 a en polyculture et atelier bovin (55 vaches laitières) ;

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 – Mel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15

1/3

Considérant que la surface exploitée par le GAEC DE LA VIEILLE RUE atteindrait, après opération, 126 ha 59 a 61 ca soit 63 ha 29 a 80 ca par UTANS, ce qui le place en rang de priorité 4 défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que Monsieur Ludovic SANGLIER exploite, en individuel, une surface de 81 ha 13 a 30 ca en maraîchage biologique ;

Considérant que la surface exploitée par Monsieur SANGLIER Ludovic atteindrait, après opération, 95 ha 56 a 22 ca, ce qui le place en rang de priorité 5 défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande du GAEC DE LA VIEILLE RUE est, par conséquent, prioritaire par rapport à la demande de Monsieur Ludovic SANGLIER ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : le GAEC DE LA VIEILLE RUE **est autorisé** à exploiter une surface de 52 ha 21 a 61 ca de terres, objet de la demande dont les références cadastrales sont listées en annexe.

Article 2 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Hauts-de-France et le directeur départemental de territoires de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Amiens, le **14 JUIN 2021**

Pour le Préfet, par délégation,
La Cheffe du service régional et de la performance
économique et environnementale des entreprises



Valérie MAQUÈRE

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées. Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 – Mel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15

2/3

ANNEXE

Liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est accordée au GAEC DE LA VIEILLE RUE, dossier n° 3670 :

Communes	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
HODENC EN BRAY	A 1, 2, 3, 4, B 17, D 69, 74, 75, 76, 194, 197, 302, E 28, 121, 122, 305, 314, 315, 320	52 ha 21 a 61 ca	EARL LAROCHE Xavier
		52 ha 21 a 61 ca	

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 – Mel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15

3/3

DRAAF

R32-2021-04-20-00031

Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter
d'exploiter - GAEC FRAITURE COYOT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDT de l'Oise
Service de l'économie agricole

Réf. : 3694
Réf DRAAF : 75

GAEC FRAITURE COYOT

1190 route de la vallée

60650 ONS EN BRAY

Arrêté préfectoral portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le Préfet de la Région Hauts-de-France,
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 27 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 27 novembre 2020 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par le GAEC FRAITURE COYOT à ONS EN BRAY, enregistrée complète le 21 janvier 2021 ;

Considérant que la fin du délai de publicité pour ces parcelles était fixée au 9 avril 2021;

Considérant l'absence de candidature concurrente ;

Considérant que la surface exploitée par le GAEC FRAITURE COYOT sera, après opération, de 191 ha 32 a 20 ca;

ARRÊTE

Article 1^{er} : le GAEC FRAITURE COYOT à ONS EN BRAY **est autorisé** à exploiter les parcelles d'une contenance de 1 ha 83 a 20 ca dont les références cadastrales sont listées en annexe.

Article 2 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France et le directeur départemental des territoires de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Amiens, le 20/04/21

Pour le Préfet, par subdélégation,
La Cheffe du service régional de la performance
économique et environnementale des entreprises

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires. Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 – Mel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15

2/3

ANNEXE I

Liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter **est accordée** au GAEC FRAITURE COYOT :

Commune	Références cadastrales	Surface
ONS EN BRAY	ZD 34	01 ha 83 a 20 ca
	TOTAL	01 ha 83 a 20 ca

DRAAF

R32-2021-03-09-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL BALNY



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

EARL BALNY

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

262 rue Edouard Collas

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3633

60410 SAINTINES

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 09/11/2020, sous le numéro 3633.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SAINT VAAST DE LONGMONT	A 210, 212, ZA 65, ZB 11, 14, 15, 45 A 47, 48 B 276 ZB 28 B 239, ZA 20, ZB 33, 12, 13, 27, 44 B 129, 130, 131 ZA 66, ZB 4, 16 ZB 56, 57 A 49, 58	06 ha 37 a 97 ca 00 ha 28 a 57 ca 00 ha 10 a 20 ca 00 ha 55 a 80 ca 06 ha 02 a 35 ca 01 ha 88 a 56 ca 04 ha 11 a 00 ca 00 ha 61 a 50 ca 01 ha 10 a 68 ca	Clément BALNY
VERBERIE	ZB 54, 55 ZO 21 ZC 31, 10, B 521, 462 ZC 13, 21, ZO 20, B 425, 502 ZB 7 B 460, 463, 470 ZC 6 ZC 20, 19 B 456, 458 ZC 5, 9, B 461 ZC 7, 18	01 ha 76 a 10 ca 01 ha 63 a 40 ca 01 ha 41 a 07 ca 04 ha 04 a 01 ca 00 ha 69 a 60 ca 00 ha 42 a 60 ca 00 ha 11 a 20 ca 01 ha 50 a 50 ca 00 ha 20 a 52 ca 00 ha 40 a 50 ca 00 ha 64 a 00 ca	
SAINT SAUVEUR	B 717 AA 117, 119, 82, AH 37, 41, 46, 62, 70 AH 23, 24 N 79, 87, 88, 89, 116, 117, 122, 123, 124, B 125, 129, 155, 158, 159, 343, 367, 618, AH 40, 38, 28, 46, 18, 25 C 806, AD 38, 39, 41, AE 35, 319, 352, AH 140 AH 121, 118, 73, 71, 69	00 ha 18 a 30 ca 00 ha 69 a 84 ca 00 ha 15 a 19 ca 03 ha 84 a 66 ca 02 ha 33 a 61 ca 01 ha 65 a 16 ca	

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

	AD 3 B 247, 251, 252, 255 B 81, 370, AE 32, 36 AA 100, AH 26 AA 98, 131 C 730, 732, 735, 740, B 1273 C 739, 736, 738, 737, 720, 721 B 233, 664, 236, 1760 B 80, 85, 118, 119, 121, 126, 127, 135, 136, 137, 138, 165, 341, 1268, 662, AH 42, 60, 63, AD 45, 48 B 83, 110, 111, 365, 368, 373, 374, 380, 600, 602, 604, 605, AD 2, 4, 37, 193, 194, AA 159 B 149, 150 AH 36 AH 27, 59 B 178, 179	00 ha 13 a 74 ca 00 ha 21 a 47 ca 00 ha 63 a 60 ca 00 ha 31 a 15 ca 00 ha 41 a 29 ca 00 ha 56 a 22 ca 00 ha 31 a 02 ca 00 ha 17 a 24 ca 02 ha 58 a 92 ca 03 ha 45 a 36 ca 00 ha 36 a 00 ca 00 ha 01 a 78 ca 00 ha 09 a 03 ca 00 ha 89 a 20 ca	
SAINTINES	B 560 B 103, 479 B 553, 554, 602, 618, 656	00 ha 27 a 35 ca 00 ha 41 a 11 ca 01 ha 34 a 29 ca	
NERY	ZA 48	00 ha 15 a 80 ca	
		55 ha 02 a 11 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **09/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-03-25-00024

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL FERME DE LA BELLE ASSISE



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

EARL FERME DE BELLE ASSISE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

3 rue de belle assise

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3645

60240 JOUY SOUS THELLE

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 25/11/2020, sous le numéro 3645.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
JOUY SOUS THELLE	Z 11, 12	03 ha 86 a 00 ca	EARL DU MARAIS
		03 ha 86 a 00 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **25/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

Sylvie HELBERT

La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
Vos contacts sur Compiègne gardent le même numéro. Vos contacts sur Senlis emménagent le 14 janvier 2021 en sous-préfecture.

En savoir plus
DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi

Merci de votre compréhension.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-05-00014

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL ISABELLE PATIN



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Madame Isabelle PATIN

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

252 rue de la jacquerie

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3630

60190 AVRIGNY

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 05/11/2020, sous le numéro 3630.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SACY LE GRAND AVRIGNY CHOISY LA VICTOIRE	ZA 18, 159, 160, 161, 260, 50, 173, 225, 43, 227, ZB 79 ZA 12, 14, 15, 44, 18, ZD 180, ZE 59, 63, 64 ZM 60, 61, 66, ZL 24, 25	13 ha 09 a 46 ca 10 ha 26 a 68 ca 01 ha 61 a 55 ca	EARL VERSLUYS
		24 ha 97 a 69 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **05/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisée avant la date citée ci-dessus.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informée de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-03-18-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL LE CLOS PERRIER



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

EARL LE CLOS PERRIER

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

8 rue du moulin

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3639

60390 PORCHEUX

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 18/11/2020, sous le numéro 3639.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
LE VAUMAIN	A 625, B 112, A 339, 406, 460, 645, 646 B 105 A 626, B 106 A 273, 274, 302, 363, 365, 371, 372, 446, 471, 607, 609, 611, 624, 405, 519, 520, B 167, 4, 6, 100, 102 ZN 5, 24 A 228, 232, 389, 516, 517, B 9	13 ha 74 a 11 ca 02 ha 04 a 02 ca 11 ha 83 a 55 ca 49 ha 96 a 94 ca 04 ha 90 a 35 ca 05 ha 63 a 79 ca	SCEA DE LA FONDERIE
FLAVACOURT	ZC 21, ZB 31	15 ha 06 a 85 ca	
BERNEUIL EN BRAY	G 2, 837	00 ha 21 a 15 ca	
		103 ha 40 a 76 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficiez alors d'une autorisation tacite en date du **18/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Oriente de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

Sylvie HELBERT

La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes. En savoir plus

À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.

Vos contacts sur Compiègne gardent le même numéro. Vos contacts sur Senlis emménagent le 14 janvier 2021 en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-24-00010

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL PELLETIER



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

EARL PELLETIER

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

196 hameau Bailly

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3643

60650 VILLERS SAINT-BARTHELEMY

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 24/11/2020, sous le numéro 3643.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
VILLERS ST BARTHELEMY	ZC 31, 37	06 ha 73 a 60 ca	SCEA DE LA FONDERIE
RAINVILLERS	ZB 5, 11, 12	03 ha 64 a 10 ca	
		10 ha 37 a 70 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **24/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

Sylvie HELBERT

La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
En savoir plus
DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi

Vos contacts sur Compiègne gardent le même numéro. Vos contacts sur Senlis emménagent le 14 janvier 2021 en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-19-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL SAINT-AUBIN



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

EARL SAINT-AUBIN

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

2 ter rue de Beaumont

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3642

60530 FRESNOY EN THELLE

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 19/11/2020, sous le numéro 3642.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
MESNIL EN THELLE	ZH 10, 11, 62, ZA 18	13 ha 03 a 30 ca	EARL GUERIN
		13 ha 03 a 30 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **19/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

Sylvie HELBERT

La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
Vos contacts sur **Complègne** gardent le même numéro. Vos contacts sur **Senlis** emménagent le **14 janvier 2021** en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

En savoir plus
scannez-moi
DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-30-00026

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL VANHOOREN



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

EARL VANHOOREN

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

Chemin du bosquet

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3649

60000 SAINT-MARTIN LE NOEUD

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 30/11/2020, sous le numéro 3649.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SAINT MARTIN LE NOEUD	ZI 22	02 ha 11 a 66 ca	Joël CHEVALLIER
		02 ha 11 a 66 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **30/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

Sylvie HELBERT

La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
Vos contacts sur **Compiègne** gardent le même numéro. Vos contacts sur **Senlis** emménagent le 14 janvier 2021 en sous-préfecture.

En savoir plus
DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi

Merci de votre compréhension.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-26-00011

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - GAEC DU CRESCET



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

GAEC DU CRESCET

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

1 rue Corbeauval

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3646

60650 SENANTES

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 26/11/2020, sous le numéro 3646.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SENANTES	ZA 93	02 ha 11 a 79 ca	Philippe CHOIN- EBERHARD
		02 ha 11 a 79 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **26/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

Sylvie HELBERT

La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
Vos contacts sur **Compiègne** gardent le même numéro. Vos contacts sur **Senlis** emménagent le **14 janvier 2021** en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

En savoir plus
scannez-moi
www.oise.gouv.fr

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-27-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - LARTIGUE Guillaume



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Guillaume LARTIGUE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

12 avenue du château

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3648

60113 MONCHY HUMIERES

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 27/11/2020**, sous le numéro **3648**.

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ANTHEUIL PORTES	ZE 9, 53, 57 ZE 13, 55, 5, 6, 7, 8, ZI 15 ZI 6 ZE 58, 59, ZI 13, 14 ZI 16 ZE 35, ZH 26, ZE 54 ZE 60, 61	02 ha 51 a 35 ca 10 ha 05 a 85 ca 01 ha 32 a 10 ca 06 ha 98 a 85 ca 05 ha 24 a 65 ca 05 ha 55 a 55 ca 00 ha 20 a 30 ca	Michel LARTIGUE
BAUGY	ZD 3 ZB 26, 27, 28, 55, ZD 1, 4, 5 ZB 54 ZB 25 ZB 77	01 ha 09 a 04 ca 30 ha 72 a 09 ca 02 ha 18 a 14 ca 03 ha 21 a 90 ca 00 ha 00 a 40 ca	
VIGNEMONT	B 171, ZB 78, 23, ZD 2 ZB 60, ZD 6 ZA 90, 91 ZA 2, 93, 94, 96, 97, ZC 46 ZA 92	05 ha 18 a 90 ca 28 ha 87 a 14 ca 01 ha 42 a 69 ca 15 ha 59 a 60 ca 00 ha 16 a 97 ca	
BRAISNES	ZB 2, ZA 10, 12, 19, ZB 22 ZA 2, 4, 5, 8, 20, 22, ZB 19 ZA 3, ZC 24 ZA 7 AD 22, ZB 29 ZA 9 ZA 23 ZC 23	19 ha 01 a 08 ca 73 ha 03 a 32 ca 04 ha 72 a 53 ca 03 ha 90 a 50 ca 01 ha 40 a 69 ca 00 ha 56 a 55 ca 00 ha 02 a 36 ca 00 ha 04 a 97 ca	

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

BRAISNES (suite)	ZB 28 ZA 6 ZB 1, 23, 21	00 ha 15 a 40 ca 05 ha 33 a 40 ca 28 ha 13 a 50 ca	
COUDUN VILLERS SUR COUDUN	ZK 2 ZE 16 ZB 44	00 ha 00 a 11 ca 01 ha 59 a 18 ca 00 ha 82 a 23 ca	
MONCHY HUMIERES	ZD 142, 144 ZD 143, 145 ZE 77	04 ha 89 a 05 ca 03 ha 01 a 72 ca 00 ha 75 a 02 ca	
MARQUEGLISE GIRAUMONT	ZO 12 A 50	01 ha 65 a 10 ca 00 ha 40 a 80 ca	
		269 ha 83 a 03 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **27/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT



La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
 Vos contacts sur **Compiègne** gardent le même numéro. Vos contacts sur **Senlis** emménagent le **14 janvier 2021** en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-01-00041

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - LONCKE Romaric

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Romaric LONCKE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

2 rue de l'égouchet

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3627

60220 MONCEAUX L'ABBAYE

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 29/10/2020, sous le numéro 3627.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ABANCOURT BLARGIES FORMERIE MOLIENS ST ARNOULT CRIQUIERS MONCEAUX L'ABBAYE	B 300, C 76, 150 AB 11, AK 213, 214, ZC 61, ZD 18, ZC 4, 60 ZE 15, 16, 20 AH 49, 50, ZE 17 A 16 ZI 39 ZC 4 B 34, D 25, 26, ZA 23 A 331, B 217, ZC 20 A 79, 108, 124, 134, 142, 149, 329, B 115, 117, 348, 349, ZB 3, ZC 21, 29, ZD 1, 5 B 59, 60, ZB 10, 17, ZD 27, 28	02 ha 48 a 56 ca 13 ha 26 a 60 ca 15 ha 67 a 17 ca 04 ha 52 a 15 ca 01 ha 56 a 98 ca 04 ha 10 a 70 ca 01 ha 86 a 10 ca 04 ha 81 a 30 ca 04 ha 99 a 60 ca 30 ha 98 a 81 ca 04 ha 09 a 33 ca	Michel LONCKE
		88 ha 37 a 30 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-03-01-00042

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - PEAUCELLE Archange



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Archange PEAUCELLE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

3 Les courtes rues Bec au vent

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3628

60380 FONTENAY TORCY

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 30/10/2020, sous le numéro 3628.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SULLY	ZA 68	01 ha 37 a 46 ca	Josiane HOUPE
		01 ha 37 a 46 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-03-18-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - SCEA DE LA FONDERIE

Service de l'Economie Agricole

SCEA DE LA FONDERIE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

388 rue Croix Jean de France

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3638

60650 VILLERS SAINT-BARTHELEMY

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 18/11/2020, sous le numéro 3638.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ONS EN BRAY	A 530, 461, E 688, 685, C 309, 124, ZC 54 ZC 1, 60, 62, ZC 93, 307 ZE 11 ZB 82, ZC 23, 48, 56	12 ha 53 a 29 ca 11 ha 30 a 55 ca 01 ha 61 a 00 ca 08 ha 61 a 45 ca	SCEA DE LA FONDERIE
BERNEUIL EN BRAY	ZC 47 ZB 22, 23, G 1	04 ha 86 a 20 ca 13 ha 76 a 84 ca	
SAINT PAUL	D 358, 551	01 ha 92 a 41 ca	
VILLERS ST BARTHELEMY	B 461, 491, 493, 495, 497, 516 ZA 3	05 ha 09 a 35 ca 01 ha 18 a 30 ca	
RAINVILLERS	D 238, ZB 20	06 ha 88 a 74 ca	
		67 ha 78 a 13 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficiez alors d'une autorisation tacite en date du **18/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT



La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le **03 64 58 15 00**.
En savoir plus
DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi

Vos contacts sur Compiègne gardent le même numéro. Vos contacts sur Senlis emménagent le 14 janvier 2021 en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

03 64 06 50 00
Nouveau standard
03 64 58 15 00

DDT de l'Oise

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-18-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - SCEA DES CAILLETOTS



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

SCEA DES CAILLETOTS

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

40 rue Saint-Nicolas

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3640

60390 PORCHEUX

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 20 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 18/11/2020, sous le numéro 3640.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BOUTENCOURT	ZD 25, 26 ZD 27	03 ha 40 a 90 ca 01 ha 33 a 60 ca	Christiane RENAULT
THIBIVILLERS	ZB 21, 22 ZB 23	02 ha 79 a 36 ca 01 ha 64 a 67 ca	
PORCHEUX	ZA 13, 14 B 188, 131, 208, 214, 237, 251, 256, 260, 261, ZC 9, 10 B 263, 264, 265, 266, 268	09 ha 61 a 54 ca 03 ha 87 a 73 ca 10 ha 51 a 62 ca	
LABOSSE	ZB 2 ZC 21	02 ha 96 a 78 ca 01 ha 15 a 51 ca	
CORNY	ZC 128	03 ha 72 a 12 ca	
MESNIL SUR VIENNE	ZA 8	01 ha 37 a 10 ca	
		42 ha 40 a 93 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **18/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

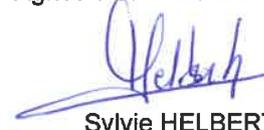
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-03-18-00006

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - SCEA DES HORGNES



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

SCEA DES HORGNES

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

24 rue de Porcheux

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3637

60240 JOUY SOUS THELLE

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

Beauvais, le 22 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 18/11/2020, sous le numéro 3637.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
LA HOUSOYE	ZC 25, 24, 94	14 ha 42 a 28 ca	EARL DU MARAIS
		14 ha 42 a 28 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **18/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

Sylvie HELBERT

La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
En savoir plus
DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi

Vos contacts sur **Compiègne** gardent le même numéro. Vos contacts sur **Senlis** emménagent le **14 janvier 2021** en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-27-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - SCEA DU PETIT ORME

Service de l'Economie Agricole

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

N° référence : SEA/CD/dossier n° 3647

Vos références :

Affaire suivie par : christine.derraqi@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 60 36 52 02

A COMPTER DU 04/01/2021 : 03 64 58 16 37

Pièces jointes :

SCEA DU PETIT ORME
Alexandra et Luc NOLLE

433 rue de Drucy

60800 TRUMILLY

Beauvais, le 22 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 27/11/2020, sous le numéro 3647.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BRASSEUSE RARAY RULLY	ZD 8, 9, 42, ZE 4, 11, ZI 1 ZE 15, 6 ZM 1 ZA 8, 17, 18, 27, 28, ZB 22, 28, ZR 12, 25, 26, 73, ZS 2, ZA 2, 38 ZA 1, ZR 27 ZA 39 ZA 37 ZB 15 ZB 21	21 ha 24 a 40 ca 05 ha 74 a 90 ca 15 ha 41 a 60 ca 20 ha 36 a 42 ca 04 ha 34 a 71 ca 03 ha 42 a 53 ca 01 ha 71 a 09 ca 02 ha 64 a 70 ca 01 ha 30 a 70 ca	SCEA DU PETIT ORME
BARBERY VILLENEUVE SUR VERBERIE	Y 19 Z 15 C 101	00 ha 69 a 16 ca 00 ha 62 a 20 ca 00 ha 19 a 00 ca	
		77 ha 71 a 41 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **27/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

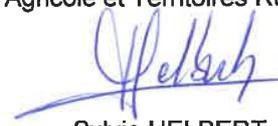
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT



La DDT change ses numéros de téléphone. Contactez-nous dès à présent sur les nouvelles lignes.
À compter du 4 janvier 2021, les anciens numéros seront supprimés, le nouveau standard sera le 03 64 58 15 00.
Vos contacts sur **Compiègne** gardent le même numéro. Vos contacts sur **Senlis** emménagent le **14 janvier 2021** en sous-préfecture.

Merci de votre compréhension.

En savoir plus
DDT de l'Oise
www.oise.gouv.fr
scannez-moi



1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

DRAAF

R32-2021-03-16-00011

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - SCEA DU PLESSIS CHATELAIN

Service de l'Economie Agricole

SCEA DU PLESSIS CHATELAIN

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

2 rue de Glaignes – Plessis Chatelain

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3635

60800 ROQUEMONT

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 16/11/2020, sous le numéro 3635.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ROCQUEMONT	ZA 5, ZB 2p, ZI 15p ZA 4, 22, ZB 15 ZA 6, ZB 3p A 216, 220, 253, 501 ZA 3	14 ha 60 a 49 ca 04 ha 13 a 64 ca 08 ha 90 a 20 ca 00 ha 72 a 92 ca 25 ha 65 a 90 ca	SCEA DU PREBAN
LONGUEIL STE MARIE	ZN 93, 91	01 ha 97 a 86 ca	
NERY	ZM 18, 19	03 ha 73 a 20 ca	
BETHISY ST MARTIN	ZK 21 ZI 33 ZK 20	03 ha 36 a 50 ca 00 ha 73 a 29 ca 04 ha 82 a 80 ca	
		68 ha 66 a 80 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **16/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

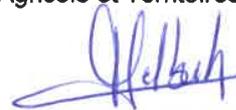
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Helbert', with a stylized flourish at the end.

Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-03-18-00007

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - VAN DE WALLE Grégory

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Grégory VAN DE WALLE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

Ferme de la Croix Blanche
386 rue de Cambronne – D 110

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3636

60290 NEUILLY SOUS CLERMONT

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 18/11/2020, sous le numéro 3636.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
RANTIGNY	ZA 60 ZA 30	00 ha 68 a 50 ca 00 ha 04 a 14 ca	GAEC DE LA COMMANDERIE
ANSACQ	C 907, 906, ZC 74	03 ha 98 a 55 ca	
BREUIL LE VERT	E 1214	00 ha 19 a 15 ca	
CAMBRONNE LES CLERMONT	ZB 12	00 ha 25 a 50 ca	
	ZB 86, 108	01 ha 36 a 90 ca	
	ZB 87, 107	01 ha 37 a 52 ca	
	B 214, 215, 216, 217, ZA 21, 27, 29, ZB 24, 57, 84, ZE 24, 25, 37, 38, 106, ZB 93, 91, 92	32 ha 57 a 61 ca	
NEUILLY SOUS CLERMONT	ZB 16	00 ha 96 a 90 ca	
	C 130, ZA 11, ZB 37	03 ha 76 a 82 ca	
	ZB 31	00 ha 63 a 60 ca	
	ZC 41, ZE 2, C 257, ZB 53, 54, 24, ZC 9	04 ha 27 a 95 ca	
	ZC 25	00 ha 73 a 90 ca	
	C 174	00 ha 07 a 75 ca	
	ZC 28	00 ha 72 a 10 ca	
	ZE 33, 34, E 397	00 ha 66 a 80 ca	
ZC 60, 79, ZB 15, 66, 39, ZC 26, ZB 13, C 164, 165, 166	07 ha 43 a 35 ca		
ZC 40, 21, ZE 62, ZC 31, ZE 15, C 635, 634, 633	10 ha 07 a 89 ca		
ZE 45	00 ha 46 a 90 ca		
ZE 60	00 ha 26 a 30 ca		
ZB 32, ZC 7	08 ha 16 a 20 ca		
	C 127, 161, 167, 171, 256, 281, 292, D 635, 650, 796, E 397,		

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

	869, 870, 890, 922, 1095, F 736, 807, ZB 5, 14, 28, 31, 33, 39, 49, 56, 57, 63, 67, 79, ZC 5, 6, 20, 23, 32, 42, 44, 45, 48, 52, 53, 69, ZD 7, 9, 32, 51, 53, ZE 6, 11, 29, 54, 58, 59, 60, 64, 65 C 126, 173, D 309, 352, 462, 478, 794, E 724, 854, 920, 965, 967, F 923, ZB 6, 7, 21, 22, 23, 27, 64, ZC 8, 10, 30, 43, 47, 59, 65, ZD 8, 31, ZE 12, 13, 43, 44, 50, 51, 66, 79, 82	48 ha 18 a 40 ca	
		38 ha 68 a 35 ca	
		165 ha 61 a 08 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **18/03/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

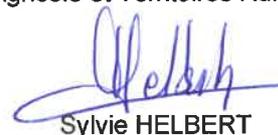
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-06-14-00004

Contrôle des structures - Refus d'exploiter -
SANGLIER Ludovic



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDT de l'Oise
Service de l'économie agricole

Réf. : 3720
Réf DRAAF : 127

Monsieur SANGLIER Ludovic

2 rue Jamet Martin – LA PLACE

60650 HODENC EN BRAY

Arrêté préfectoral portant refus relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

Le Préfet de la Région Hauts-de-France,
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 27 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 27 novembre 2020 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur Ludovic SANGLIER à HODENC EN BRAY, enregistrée le 19 février 2021, portant sur une surface de 14 ha 42 a 92 ca située sur le territoire de la commune d'HODENC EN BRAY ;

Vu la demande du GAEC DE LA VIEILLE RUE à LA CHAPELLE AUX POTS représenté par Messieurs Bruno et Alexandre LUCIEN pour une surface totale de 52 ha 21 a 61 ca, déposée le 23 décembre 2020 et dont le délai d'instruction est porté au 24 juin 2021 ;

Considérant que la demande de Monsieur Ludovic SANGLIER est concurrente pour sa totalité avec celle déposée par le GAEC DE LA VIEILLE RUE ;

Vu que la concurrence porte sur les parcelles cadastrées B 17, D 69, D 74, D 75, D 76, D 194, D 197, D 302 sur le territoire de la commune d'HODENC EN BRAY pour une surface totale de 14 ha 42 a 92 ca ;

Vu l'avis de la CDOA du 25 mai 2021 ;

Considérant de ce fait qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 – Mel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15

1/3

Considérant que Monsieur Ludovic SANGLIER exploite, en individuel, une surface de 81 ha 13 a 30 ca en maraîchage biologique ;

Considérant que la surface exploitée par Monsieur SANGLIER Ludovic atteindrait, après opération, 95 ha 56 a 22 ca, ce qui le place en rang de priorité 5 défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que le GAEC DE LA VIEILLE RUE, composé de 2 associés, exploite 74 ha 38 a en polyculture et atelier bovin (55 vaches laitières) ;

Considérant que la surface exploitée par le GAEC DE LA VIEILLE RUE atteindrait, après opération, 126 ha 59 a 61 ca soit 63 ha 29 a 80 ca par UTANS, ce qui le place en rang de priorité 4 défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande de Monsieur Ludovic SANGLIER n'est, par conséquent, pas prioritaire par rapport à la demande du GAEC DE LA VIEILLE RUE ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Ludovic SANGLIER à HODENC EN BRAY, **n'est pas autorisé** à exploiter une surface de 14 ha 42 a 92 ca de terres, objet de la demande dont les références cadastrales sont listées en annexe.

Article 2 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Hauts-de-France et le directeur départemental de territoires de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Amiens, le **14 JUIN 2021**

Pour le Préfet, par délégation,
La Cheffe du service régional et de la performance
économique et environnementale des entreprises



Valérie MAQUÈRE

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées. Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 – Mel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15 2/3

ANNEXE

Liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est refusée à Monsieur Ludovic SANGLIER, dossier n° 3720 :

Communes	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
HODENC EN BRAY	B 17, D 69, 74, 75, 76, 194, 197, 302	14 ha 42 a 92 ca	EARL LAROCHE Xavier
		14 ha 42 a 92 ca	

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 518 rue Saint-Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Tél. : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 – Mel : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15

3/3